

Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°49 :

Vendredi 18 Juillet 2014,

Chers auditeurs de Radio-Silence,

La Politique Intérieure a pour but :

- 1) De conformer le Territoire par des infrastructures adaptées aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense,
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tous temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux républicains. Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le Droit de l'Etat totalitaire, devenu tyrannique comme prévu par la Rhétorique de PLATON.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire et totalitaire doit être supprimée. Les diplômés privés attestent la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'Etat peut délivrer des diplômes de contrôles des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants...

Je vais vous parler aujourd'hui du :

« CAUCHEMAR FASCISTE TRIBUNALESKO-RIPOUXBLICAIN !... »

Ces jours derniers, depuis, disons environ 15 jours, j'ai retenu quelques faits :

- 1- Dans le dossier SARKOZY, mis à part des écoutes téléphoniques constituant autant d'intrusions dans la vie privée de nombre de personnes, les interprétations qui ont, seules, conduit les magistrats-fonctionnaires à faire interpellier violemment celui qui, en tant que chef de l'Etat, même « retraité » devait être particulièrement ménagé, restent, me semble-t-il, de simples élucubrations. L'étranger ne peut plus continuer à discuter comme si de rien n'était avec les « représentants » français de la France qu'il peut présumer « tous pourris »... Le dommage est bien trop grand pour un dossier aussi vide.
- 2- Des huées retransmises sur diverses vidéos en ligne lors du défilé du 14 Juillet, que je n'ai pas regardé, démontrent des cris lancés par des spectateurs comme : « HOU ! HOU !... » ; « DEGAGE ! ... » ; « SIFFLEMENTS », etc... Nous avons tous appris 31 interpellations parmi eux. Je ne sais pas ce qu'il est advenu des interpellés depuis Lundi ?
- 3- Dans l'affaire d'une campagne électorale où, depuis des décennies, il est convenu de ne pas se formaliser des dérapages verbaux ou par tracts, donc de nos jours sur l'internet, cette condamnation à 9 mois de prison ferme et 50.000 euros d'amende - au profit de l'Etat ! - plus, sans doute, des frais à verser aux plaignants, appelle des commentaires peu amènes sur le fonctionnement de l'administration judiciaire !... (1 à 6)

Dans le premier cas, bien qu'il s'en défende, la maladresse chronique du Président de « LA » République, Chef de l'état en exercice, a voulu empêcher, activement ou passivement peu importe, son prédécesseur de se représenter contre lui en 2017. Les procédures judiciaires sont, dans ce dossier, les esclaves de la volonté politicienne et se ravalent dans le caniveau. L'image de la France est endommagée à l'étranger ! Les Français passent pour des cons...

Dans le second cas, aisément prévisible et donc... prévu, le même Chef de l'état en exercice, faute de pouvoir l'empêcher, a voulu faire arrêter, et donc condamner prochainement, sur le même genre d'ordres procéduriers peu reluisants, tous ses opposants qui auraient l'outrecuidance de lui crier de « dégager » de ce poste où ils considèrent qu'il n'est pas à la hauteur, et les déshonorent !... Je me demande alors combien de crieurs de « BRAVOS » et autres applaudissements ont été conduits également au poste de police ? Car s'il est interdit de crier quelque chose, la loi devrait être la même pour tout le monde ! Non ! ?... Que je sache, il fut un temps, où la devise d'un grand quotidien français était celle de BEAUMARCHAIS : « Sans la LIBERTE de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » !

Dans le dernier cas, hier matin, Jeudi 17 Juillet 2014, leparisien.fr titrait : « *VIDEOS. Prison ferme pour outrage à Taubira : l'ex-candidate FN fait appel* »... http://www.francetvinfo.fr/politique/christiane-taubira/le-front-national-s-insurge-contre-la-condamnation-d-une-ex-candidate_648627.html Madame Anne-Sophie LECLERE, résidant dans les Ardennes, qui fut lancée dans les municipales de Cayenne (Département français de Guyane - Amérique du Sud-) par le FN, vient d'être condamnée, sans défense ni défenseur, comme le FN, pour : « Outrage à Ministre », sur plainte du parti politicien WAWARI fondé par Madame TAUBIRA. Cet « Outrage » aurait été constaté, selon ma compréhension, par le sous-titrage d'un seul mot : « Maintenant », de la photo en buste du « Ministre de la Justice ». Ce seul mot étant considéré par le

TGI comme une insinuation selon laquelle madame TAUBIRA, d'évidence de race noire, mais pas de l'espèce simiesque, serait l'adulte que la photo d'à-côté montrerait encore bébé. Ce bébé étant une femelle singe, l'insinuation est certes grossière et maladroite. Elle est réelle. Mais quand je considère trois faits :

- Je fus caricaturé sur mes affiches en pantin de Serge DASSAULT, ou en singe avec des oreilles empruntées à Claude CHEYSSON, alors Ministre de je ne sais plus quoi. Ces insinuations débiles n'ont provoqué qu'un haussement d'épaules de tout le monde... Me serais-je formalisé et aurais-je porté plainte, que la gendarmerie n'aurait même pas pris de main-courante en... 1984. Par contre, les menaces de mort déposées à ma porte, elles, ont fait l'objet d'une plainte enregistrée dont je n'ai d'ailleurs jamais eu la suite depuis 30 ans !
- Les caricatures nombreuses, par milliers en 40 ans, de Jean-Marie LE PEN en singes de diverses races, comme en uniforme Fasciste mussolino-hitlérien ont servi de bases au dressage des enfants dans les écoles primaires et les collèges à le haïr, lui et à sa fille en tête de liste...
- Et ce fait connu de tous les biologistes que le singe possède un patrimoine génétique à 97% humain...

Alors, je ne pense pas que le délit d'Outrage soit si grand, en pleine campagne électorale, qu'il mérite plus, selon la légalité républicaine, laquelle méprise officiellement la morale depuis le Gouvernement CHIRAC-JOSPIN, qu'une petite amende avec sursis. D'ailleurs, Madame TAUBIRA, elle-même, semble bien être d'accord avec moi puisqu'elle vient de commettre un lapsus révélateur : <https://www.youtube.com/watch?v=oh1j24NePLo#t=50> ! Se reprenant elle ne trouve rien à redire au jugement prononcé qu'elle affirme conforme au Code pénal :

<http://www.leparisien.fr/politique/prison-ferme-pour-insultes-a-taubira-disproportionne-s-insurge-le-fn-16-07-2014-4004925.php#xtor=EREC-1481423472----935724@1> Pourtant, le procès n'est pas contradictoire et donc non exécutable, faute de défense et de présence des accusés. Ce procès n'est pas équitable. Le délit d'outrage public à un membre du gouvernement, est largement discutable en période de campagnes électorales où l'humour est malheureusement trop souvent de mauvais goût, comme celui dont je fus victime comme des centaines de milliers d'autres, bien moins gentiment et bien plus méchamment. Le côté soit-disant raciste n'existe pas non plus car les races humaines ne sont pas les races d'autres espèces animales. Le mauvais goût est malheureusement le lot habituel des campagnes électorales républicaines où les gens se disputent comme des... macaques, pour des places qui ne devraient être que des... CHARGES. Et le Ministre du régime n'est pas en reste depuis 2012.

Conclusion : dans les trois cas, le Code pénal ne sert que d'instrument pour condamner les opposants au régime historiquement génocidaire depuis 220 ans et dernièrement en Lybie, et de plus en plus totalitaire depuis 1980, et officiellement depuis 1983, avec la fameuse distinction décernée, à NEW-YORK, au Président MITTERRAND comme « Premier banquier du monde » ! Devant la GOSBANK de l'URSS ! Vous avez le droit d'agiter des petits drapeaux en criant des bravos, mais... pas de siffler ou huer le Chef de l'état-de-droit de la République Démocratique Populaire de France. Vous pouvez téléphoner mais vous êtes sur écoute de l'état-de-droit-policier. J'en ai fait également l'expérience prouvée en 2003-2004 jusqu'en Suisse après l'arrestation abusive, sur mandat d'arrêt international constaté illégal à BORDEAUX, du chercheur Loïc LE RIBAUT. Vous pouvez me menacer de mort en toute impunité, ou m'insulter, me traiter de menteur ou d'escroc, mais pas de juxtaposer un bébé guenon avec la photo en buste d'une femme de race noire, du moment qu'elle est noire, guyanaise et... Ministre. Je ne sais pas vous, mais moi je m'attends à ce que, prochainement, les parisiens soient raflés par la police bleue et sommés de faire un effet de foule avec drapeaux et bravos imposés à chaque passage du Président NORMAL 1^{er} et de ses Ministres chaque Mercredi devant le porche de l'Elysée, comme du temps de MAO-TSE-TOUNG à PEKIN...

LMDM

1) Le rapport su SB basé sur le communiqué de Jean-Yves LE GALLOU d'abord :

http://lesalonbeige.blogs.com/my_weblog/2014/07/et-il-faudrait-faire-confiance-%C3%A0-la-justice-de-son-pays.html

<http://www.polemia.com/justice-francaise-ni-independante-ni-impartiale/>

2) Ensuite, l'éditorial de Carl LANG, Président du Parti de la France :

<http://www.parti-de-la-france.fr/>

3) Une condamnation politique aux relents... racistes, pour le Bloc identitaire :

<http://www.bloc-identitaire.com/actualite/3168/condamnation-anne-sophie-leclere-condamnation-politique-aux-relents-racistes>

4) Sur Riposte Laïque, on trouve la sanction totalement démesurée :

Qui peut avoir encore confiance en cette justice politique ?

Anne-Sophie Leclere, ex-candidate du Front national aux municipales à Rethel dans les Ardennes, a été condamnée hier à 9 mois de prison ferme et cinq ans d'inéligibilité, assortie d'une amende de 50 000 euros, pour un photomontage qu'elle avait diffusé sur les réseaux sociaux, assimilant le ministre de la Justice, Christiane Taubira, à un singe.

Le Front National a été condamné par ailleurs à 30 000 euros d'amende. Le FN avait exclu Anne-Sophie Leclere en décembre.

5) Quant au FN, il dénonce cette injustice :

http://www.francetvinfo.fr/politique/christiane-taubira/le-front-national-s-insurge-contre-la-condamnation-d-une-ex-candidate_648627.html

6) Nouvelles de France fait quelques comparaisons :

- 1- 1,5 kg de cannabis par mois : 9 mois de prison ferme,
- 2- Torture d'un étudiant, parce qu'il était blanc : 15 mois de prison dont 8 mois avec sursis, soit seulement 7 mois de prison ferme,
- 3- Insultes anti-françaises et coups contre deux jeunes à Toulon : 1 an de prison, dont 1 mois ferme seulement,
- 4- Jets de pierre contre des policiers : 9 mois ferme,
- 5- Poignardé pour refus de cigarette : 9 mois ferme,
- 6- Racket au sabre d'un touriste : 2 mois,
- 7- En janvier dernier, le violeur d'une handicapée mentale était condamné à 6 mois ferme.

7) Le fonds de l'AFFAIRE, la juxtaposition de deux photos : une guenon de 18 mois habillée à l'humaine et le buste de Madame TAUBIRA, Guyanaise de race noire :

